

DIRECTEUR-GÉRANT : J. BÉROUX

Le Nord de la France :
Trois mois 11 f.
Six mois 19
Un an 37

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois 10 f.
Six mois 19
Un an 37

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Régis, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 12 JUILLET 1871

BULLETIN QUOTIDIEN

Tous les journaux ont reproduit, hier, une lettre attribuée à M. Thiers et qui avait été publiée en premier lieu dans l'International de Florence. L'ensemble de ce document nous avait fait douter de son authenticité ; une déclaration de M. Jules Favre à l'Assemblée nationale, vient nous donner raison. Au nom du pouvoir exécutif, retenu par les occupations, le ministre des affaires étrangères a dit nettement que la lettre en question est apocryphe.

Dans cette même séance d'hier, l'Assemblée a adopté le projet de loi présenté par le ministre des finances sur les droits de douanes que devront supporter les marchandises actuellement en cours de voyage.

Voici l'article unique de la nouvelle loi :

« Les sucres, cafés, thés, cacao et autres articles compris dans la loi du 8 juillet, importés en France par navires français ou étrangers, dont on justifiera le départ des lieux de production et la destination pour la France à une date antérieure à celle où la présentation des lois de finances a pu être connue dans les ports d'expédition, seront passibles seulement des droits qui existaient avant la promulgation des dites lois, sous la condition qu'ils seront déclarés pour la consommation à l'arrivée des dits navires et quelle que soit la date de leur entrée en France. »

L'Union, dans son premier-Paris, parle des circonstances qui ont précédé et accompagné le manifeste du comte de Chambord, elle accorde que tout était vrai dans le récit du Journal de Paris, mais elle ajoute que toute la vérité n'y était pas :

« Le comte de Chambord, dit l'Union, savait depuis longtemps la travail d'intrigue secrète qui avait pour but de le pousser, qui l'oserait dire ? jusqu'à la défection. Pour quelques-uns, la fusion des princes était sa déposition ; le plan n'était pas toujours avoué, mais il était toujours suivi, et parfois il s'était trahi lui-même par des indiscrétions, jusqu'à ce que nous l'ayons vu naguère clairement énoncé dans un journal de Bordeaux.

Bref, on concevrait tous les actes extérieurs de reconnaissance et de respect envers le chef de la maison de France, mais on le mettrait dans l'obligation de renoncer à son droit au moment même où son droit serait reconnu. Tel était le plan, disons-nous, de quelques-uns. Et ajoutons aussitôt que les princes d'Orléans et notamment M. le comte de Paris, n'étaient pas dans l'intrigue ; ils avaient d'autres visées peut-être, mais enfin, ils gardaient leur liberté de princes par rapport au chef de leur maison. L'intrigue glissait en des couches subalternes, et il avait été facile de la saisir parfois dans la précipitation étourdie de ses vœux.

Mais, pendant ce temps, l'intrigue, qui se crut maîtresse, divulguait ses vieilles trames. Il fallait qu'on crût que M. le comte de Chambord était vaincu, et comme il ne pouvait l'être dans son droit, ni dans sa politique, après les magnifiques expositions qu'il avait faites soit à Tours, soit à Bordeaux, il parut simple de le montrer vaincu

dans son drapeau, puisque, depuis douze ans et plus, toute l'intrigue avait eu pour objet de lui imposer un autre drapeau que le sien.

Parlant de la question du drapeau, sur laquelle on aurait engagé, sans sa participation, la parole du comte de Chambord, l'Union raconte que, lorsqu'on apprit la chose, l'émotion fut grande. Aussitôt se dressa, devant M. le comte de Chambord, une question supérieure à toutes les autres, une question de loyauté.

M. le comte de Paris, dans la demande d'un rendez-vous, s'était énoncé en termes dignes d'un prince Bourbon, et le comte de Chambord en avait été fort touché. Ce lui fut une raison de faire au comte de Paris la confiance d'une publication qu'il préparait, et après laquelle la détermination du comte de Paris aurait plus de liberté.

On pense bien que cette loyauté à la Henri IV donna lieu à plus d'une réflexion, disons à plus d'une objection, autour du comte de Chambord, nature admirable de prince, ouverte à tous les conseils, et même à toutes les contradictions.

Puisque la question capitale était la question du drapeau, sur laquelle on avait faussement engagé le comte de Chambord, il semblait à quelques-uns que la loyauté royale était sauvée si le prince, dans un entretien avec le comte de Paris, reprenait sa politique tout entière, avec la pleine réserve de son droit et de son drapeau, puisqu'il ne l'avait jamais abandonné.

Ce n'est pas une question confidentielle, c'est une question publique, et elle est devenue publique par la divulgation des actes ou des projets ayant en vue de s'imposer un drapeau qui n'est pas le sien ; je dois la loyauté à mes cousins. — Et il ajoutait : A mes cousins qui se conduisent bien, je la dois aussi à la France. Il ne faut pas de nuages ; tout doit être à découvert.

C'est dans ces circonstances, dit l'Union, qu'a été publié le manifeste.

On télégraphie de Cork que les fermiers irlandais ont menacé d'attaquer la procession protestante qui doit avoir lieu aujourd'hui, mercredi. Plusieurs régiments ont été appelés et mis sous les armes. On craint une émeute sérieuse.

La Nouvelle presse libre assure que les relations entre l'Autriche et l'Allemagne ont pris le caractère le plus intime et le plus cordial. Le premier indice de cette nouvelle situation est dans le changement diplomatique par suite duquel la légation d'Autriche à Berlin a été élevée au rang d'ambassade. Il est également positif, d'après la Nouvelle presse libre, que, avant de partir pour Varzin, le prince de Bismark a exprimé au représentant de l'Autriche à Berlin de la façon la plus chaude, sa satisfaction au sujet du discours sympathique prononcé par M. de Beust au Reichsrath, et qu'il a fait transmettre à celui-ci ses remerciements par M. le général de Scheveinitz. C'est désormais une « entente cordiale » dit la feuille viennoise. Nous verrons bien !

Nous attirons l'attention particulière de nos lecteurs sur une lettre de Rome adressée à l'Univers et que nous reproduisons aujourd'hui. La vie du Pape est menacée et le correspondant fait entrevoir la nécessité où pourrait se trouver Pie IX de demander à la France une hospitalité digne et sûre.

LETTRE DE PARIS

Paris, 11 juillet 1871.

La Chambre, telle qu'elle est composée aujourd'hui, est la plus libérale que nous ayons possédée depuis longtemps. Elle est animée de meilleures intentions, il faut le reconnaître ; peut-être même quelques représentants le lui répètent trop souvent du haut de la tribune, car, pour donner des preuves de son libéralisme, elle s'engage quelquefois avec trop de précipitation, dans une voie, qu'avec plus de prudence et d'expérience, elle hésiterait à suivre. C'est ainsi qu'après un assez long débat, elle a adopté hier, en discutant sur les attributions des conseils généraux, le principe de la Commission départementale, mais comme si elle redoutait les conséquences de son vote, elle s'est aussitôt empressée de rejeter l'amendement de M. Target, qui fixait les attributions de cette Commission. Le principe existant, il faudra pourtant lui donner une explication. L'indécision que la Chambre a manifestée hier, nous autorise à penser que le statu quo en ce qui concerne l'insoluble question de la décentralisation, ne sera que légèrement modifié, comme nous l'avons déjà dit.

Le plus grand nombre des députés élus le 2 juillet, assistaient à la séance et ont pris part au vote. M. Gambetta, dont le séjour à Saint-Sébastien a grandement amélioré la santé, a pris place à l'extrême gauche, près de M. Gent et de M. Turquet. Sa présence n'a provoqué qu'un instant de curiosité. MM. Pelletan, Trochu, Picard, Jules Favre ont feint de ne pas reconnaître leur ex-collegue de la défense nationale.

On nous a affirmé qu'avant la séance, une conférence avait été tenue entre MM. Gambetta, Chanzy, Faidherbe, Billot. Cette réunion avait pour but d'établir une entente, pour la publication prochaine du récit complet des événements qui se sont succédés en province pendant la guerre, contre les Prussiens. MM. Chanzy, Billot et aussi l'ex-général Bremer prépareraient un compte-rendu très détaillé des opérations militaires qu'ils ont exécutées, comme chefs d'armée. Quant à M. Faidherbe, on sait qu'il a pris l'avance. On ajoute que M. Gambetta et le général Faidherbe vont créer un journal ayant pour titre : La Revanche. Tandis que les Prussiens occupent encore nos départements et que nous sommes encore loin d'avoir réparé nos désastres, le moment nous paraît bien mal choisi, pour exciter un sentiment que nous devons, au contraire, nous efforcer de calmer pour longtemps.

Nous avons annoncé, sous toutes réserves, la démission de M. de Larcy, ministre de l'agriculture. Cette nouvelle a pris, hier, dans le colloque de la Chambre, une telle consistance que nous devons la mentionner de nouveau. On sait que M. de Larcy est légitimiste.

Une nouvelle qui sera bien accueillie des agriculteurs, c'est celle de la prise en considération de la proposition faite par le gouvernement, d'augmenter le crédit

de 200,000 fr. d'une nouvelle affectation de 400,000 fr. pour indemniser les propriétaires des bestiaux atteints de la peste bovine, ou abattus pour éviter la propagation du fleau. Déjà, 172,000 francs ont été repartis parmi les intéressés et la Chambre est toute disposée à voter le nouveau crédit demandé par le ministre.

Les arrestations continuent encore à Paris. Malheureusement, ces mesures sommaires, mais inévitables ont pour résultat l'arrestation de plusieurs innocents.

Mais nous sommes à la veille de l'ouverture des conseils de guerre, et un grand nombre de détenus, contre lesquels l'instruction n'a révélé aucune charge grave seront relâchés, sans passer en jugement.

On annonce l'apparition de nouvelles feuilles politiques. La Presse, dont M. le Vicomte de la Guéronnière est l'inspirateur, n'est pas parue hier, comme elle l'avait annoncé ; mais comme devant paraître cette semaine, on cite trois nouveaux journaux : l'un serait rédigé par M. de la Fontenille, le second par M. Arsené Houssaye, et le troisième, par M. G. Gaxesse.

Voilà une conséquence, que nous ne regrettons pas d'ailleurs, du Cautionnement qu'on vient d'imposer aux journaux.

Paris, 11 juillet 1871.

Ne croyez pas un mot du prétendu succès d'hilarité que certains journaux attribuent au manifeste du comte de Chambord. Je sais que le 2 juillet est venu ajourner tout avènement prochain d'une restauration monarchique et celle de la légitimité plus que toute autre ; mais je vous l'ai déjà écrit, le comte de Chambord ne vise pas à cette restauration immédiate. Il est résolu à vivre en dehors de la politique militante, et si, une dernière fois, il a voulu parler à la France, ce n'a été que pour lui rappeler qu'en dépit du gachis des événements, la dynastie légitime conserve un prince qui n'a jamais joué de rôle dans les guerres civiles, et qui reste fidèle à ses vieilles convictions. Ainsi comprise, la parole de Henri V est loin de faire rire ; elle fait réfléchir, au contraire, et elle fait espérer.

Les élections du 2 juillet ont déjà produit leur effet à Versailles, notamment au sein du cabinet de M. Thiers. Je vous ai annoncé la prochaine retraite du ministère de MM. Jules Favre et Jules Simon, et cette retraite était, en effet, escomptée par tous ceux qui comptaient sur des élections conservatrices. Aujourd'hui, elle est démentie. Les deux Jules sont plus solidement assis que jamais. Seulement remarquez qu'ils ont mis récemment beaucoup d'eau dans leur vin de jadis. Ils ont voté tous deux pour le cautionnement des journaux, c'est-à-dire qu'ils ont tout simplement brûlé le plus cher de leurs anciens fétiches, la liberté illuminée, c'est-à-dire la licence de la presse.

D'accord avec M. Thiers, ses deux amis viennent de faire une autre concession. Ils maintiennent l'état de siège

de Paris, et le maintiendront jusqu'à la réinstallation du gouvernement dans la capitale. Cette réinstallation et celle de l'Assemblée sont définitivement résolues. L'Assemblée va se donner une vacance d'une dizaine de jours. La réunion de rentrée aura lieu au palais Bourbon. En attendant, la police de Paris se réorganise sur un nouveau pied. La préfecture de la rue Jérusalem est supprimée et sera réunie à la préfecture de la Seine. Les sergents de ville vont être organisés militairement et placés sous le commandement d'un général de brigade. Il y aurait ainsi unité absolue dans l'emploi des forces de ce corps, dont l'effectif est aujourd'hui plus que triple. A côté de lui, et dans une sphère indépendante de son action, il y aura la police de sûreté, qui continuera à diriger son ancien chef, M. Claude, qui relèvera directement du préfet de la Seine et, par son intermédiaire, du chef du gouvernement.

Cette police de sûreté poursuit, sans désespérer, ses perquisitions journalières. Chaque arrondissement est successivement fouillé, il ne se passe pas de jour que les recherches n'amènent la capture de quelques-uns des héros de la Commune. Indépendamment d'un certain Lafayette, commandant des fédérés, et qui a été pris hier, boulevard Ornano, la police a saisi une pétroleuse qui, pendant la guerre civile, a joué le rôle d'espionne particulière de Dombrowski. Cette femme s'en allait toute éplorée à Versailles, raconter que son mari était prisonnier, et qu'elle voulait implorer tel ou tel général en sa faveur. Elle réussissait aussi à se faire indiquer quels points occupaient ces généraux, et revenait à Paris en rendre compte à Dombrowski.

On a fait aussi, hier et ce matin, d'importantes razzias de mendicants et de vagabonds qui pullulent à Paris, surtout aux alentours des gares qui font main basse sur les bagages des voyageurs. M. Thiers a donné des ordres précis pour débarrasser, autant que possible, la capitale de cette population parasite.

L'ouverture des conseils de guerre à Versailles est enfin décidée. On a mis la main à l'œuvre pour approprier le manège de la caserne des Grandes-Ecuries aux séances de ces conseils. Les préparatifs se font sur un pied tel que des milliers de spectateurs pourront assister aux débats, dont les détails promettent d'être des plus instructifs. L'ordre des causes est arrêté comme suit : Les membres du comité central, Assis, Rossel, etc., comparaitront les premiers ; viendront ensuite les membres de la Commune, ceux qui ont usurpé des fonctions publiques, et, en dernier lieu, les hommes qui se sont compromis en défendant l'insurrection. Rochefort appartient à cette dernière catégorie. Il est toujours souffrant et toujours très-exalté, mais on ne désespère pas de le voir rétabli avant le jour de sa comparution.

Un de ses collègues de captivité, le sieur Régère, poussé à bout par le désespoir, a essayé, ces jours derniers, de se briser la tête contre le mur de sa prison. Grâce à l'active surveillance des

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 13 JUILLET 1871

URSULE MIRQUET

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

En entrant à Nemours, du côté de Paris, on passe sur le canal du Loing, dont les berges forment à la fois de charmants repaires et de pittoresques promenades à cette jolie petite ville. Depuis 1830, on a malheureusement bâti plusieurs maisons en deçà du pont. Si cette espèce de faubourg s'augmente, la physionomie de la ville y perdra sa gracieuse originalité. Mais, en 1829, les côtés de la route étant libres, le maître de poste, grand et gros homme d'environ soixante ans, assis au point culminant de ce pont, pouvait, par une belle matinée, parfaitement embrasser ce qu'en termes de son art on nomme un ruban de queue. Le mois de septembre déployait ses trésors ; l'atmosphère flam-

bait au-dessus des herbes et des cailloux ; aucun nuage n'altérait le bleu de l'éther, dont la pureté partout vive, et même à l'horizon, indiquait l'excessive rarefaction de l'air. Aussi Minoret-Levrault, ainsi se nommait le maître de poste, était-il obligé de se faire un garde-vent avec une de ses mains pour ne pas être ébloui. En homme impatient d'attendre, il regardait tantôt les charmantes prairies qui s'étalaient à droite de la route et où ses regains poussaient, tantôt la colline chargée de bois qui, sur la gauche, s'étend de Nemours à Bouron.

Il entendait dans la vallée du Loing, où retentissaient les bruits du chemin repoussés par la colline, le galop de ses propres chevaux et les claquements de fouet de ses postillons. Ne faut-il pas être bien maître de poste pour s'impatienter devant une prairie où se trouvaient des bestiaux comme en fait Paul Potter, sous un ciel de Raphaël, sur un canal ombragé d'arbres dans la manière d'Hobbéma ? Qui connaît Nemours sait que la nature y est aussi belle que l'art, dont la mission est de la spiritualiser : là, le paysage a des idées et fait penser. Mais, à l'aspect de Minoret-Levrault, un artiste aurait quitté le site pour croquer ce bourgeois, tant il était original à force d'être commun. Réunissez toutes les conditions de la brute, vous obtenez Caliban, qui certes est une grande chose. Là où la forme domine, le sentiment disparaît. Le maître de poste, preuve vivante de cet axiome, présentait une de

ces physionomies où le penseur aperçoit difficilement trace d'âme sous la violente carnation que produit un brutal développement de la chair.

« Sa casquette en drap bleu, à petite visière et à côtes de melon, moulait une tête dont les fortes dimensions prouvaient que la science de Gall n'a pas encore abordé le chapitre des exceptions. Les cheveux gris et comme lustrés qui débordaient la casquette vous eussent démontré que la chevelure blanche par d'autres causes que les fatigues d'esprit ou les chagrins. De chaque côté de la tête, on voyait de larges oreilles presque cicatrisées sur les bords par les érosions d'un sang trop abondant, qui semblait près de jaillir au moindre effort. Le teint offrait des tons violacés sous une couche brune, due à l'habitude d'affronter le soleil. Les yeux gris, agiles, enfoncés, cachés sous deux buissons noirs, ressemblaient aux yeux des Kalmouks venus en 1815 ; ils brillaient par moments, ce ne pouvait être que sous l'effort d'une pensée cupide. Le nez, déprimé depuis sa racine, se relevait brusquement en pied de marmite. Des lèvres épaisses, en harmonie avec un double menton presque repoussant, dont la barbe, faite à peine deux fois par semaine, maintenait un méchant foulard à l'état de corde usée, un cou plissé par la graisse, quoique très-court : de fortes joues complétaient les caractères de la puissance stupide que les sculpteurs impriment à leurs cariatides. Minoret-Le-

vrault ressemblait à ces statues, à cette différence près qu'elles supportent un édifice et qu'il avait assez à faire de se soutenir lui-même. Vous rencontrerez beaucoup de ces Atlas sans contrainte. Le buste de cet homme était un bloc ; vous eussiez dit d'un taureau relevé sur ses deux jambes de derrière. Les bras vigoureux se terminaient par des mains épaisses et dures, larges et fortes, qui pouvaient et savaient manier le fouet, les guides, la fourche, et auxquelles aucun postillon ne se jouait. L'énorme ventre de ce géant était supporté par des cuisses grosses comme le corps d'un adulte et par des pieds d'éléphant. La colère devait être rare chez cet homme, mais terrible, apoplectique, alors qu'elle éclatait. Quoique violent et incapable de réflexion, cet homme n'avait rien fait qui justifiait les sinistres promesses de sa physionomie. A qui tremblait devant ce géant, ses postillons disaient : « Oh ! il n'est pas méchant ! »

Le maître de Nemours, pour nous servir de l'abréviation usitée en beaucoup de pays, portait une veste de chasse en velours vert bouteille, un pantalon de coutil vert à raies vertes, un ample gilet jaune en poil de chèvre, dans la poche duquel on apercevait une tabatière monstrueuse dessinée par un cercle noir. A nez camard grosse tabatière est une loi presque sans exception.

Fils de la Révolution et spectateur de l'Empire, Minoret-Levrault ne s'était jamais mêlé de politique ; quant à ses

opinions religieuses, il n'avait mis le pied à l'église que pour se marier ; quant à ses principes dans la vie privée, ils existaient dans le Code civil : tout ce que la loi ne défendait pas ou ne pouvait atteindre, il le croyait faisable.

Il n'avait jamais lu que le journal du département de Seine-et-Oise, ou quelques instructions relatives à sa profession. Il passait pour un cultivateur habile ; mais sa science était purement pratique. Ainsi, chez Minoret-Levrault, le moral ne démentait pas le physique. Aussi parlait-il rarement ; et, avant de prendre la parole, prenait-il toujours une prise de tabac pour se donner le temps de chercher non pas des idées, mais des mots. Bavard, il vous eût paru manqué. En pensant que cette espèce d'éléphant sans trompe et sans intelligence se nomme Minoret-Levrault, ne doit-on pas reconnaître avec Sterne l'occulte puissance des noms, qui tantôt rallient et tantôt prédisent les caractères ? Malgré ces incapacités visibles, en trente-six ans il avait, la Révolution aidant, gagné trente mille livres de rente, en prairies, terres labourables et bois. Si Minoret, intéressé dans les messageries de Nemours et dans celles du Gâtinais à Paris, travaillait encore, il agissait en ceci moins par habitude que pour un fils unique auquel il voulait préparer un bel avenir.

Ce fils, devenu, selon l'expression des paysans, un monsieur, venait de terminer son droit et devait prêter serment à